



Comité européen
des régions

BAROMÈTRE RÉGIONAL ET LOCAL 2020 – FRANCE

BAROMÈTRE POUR LA FRANCE

Informations, chiffres et exemples clés tirés du baromètre régional et local annuel du CdR.

Résilience sanitaire: Pour 100 000 habitants, la France dispose de 11,6 lits dans des unités de soins intermédiaires et intensifs, C'est au Portugal que cette capacité est la plus faible avec 4,2 lits, tandis que l'Allemagne vient en tête du classement, avec 29,2 lits.

Résilience démocratique: Selon un sondage réalisé par le bureau d'études Kantar à la demande du CdR, 54 % des Français, en septembre 2020, faisaient confiance à leurs dirigeants locaux et régionaux. Ce pourcentage se situait à 36 % pour les élus politiques nationaux et 39 % pour les responsables de l'UE.

Résilience sociale: parmi les 27 États membres de l'Union européenne, la France vient en onzième position pour ce qui est du pourcentage de travailleurs qui ont commencé à télétravailler à la suite de la COVID-19, avec un taux de 38,3 % qui la place exactement dans la moyenne de l'UE, la Finlande étant première dans ce domaine, avec 59 %, et la Roumanie arrivant en queue du classement, avec 18 %. En 2019, les Français affichaient des niveaux élevés d'utilisation du numérique pour les rapports avec l'administration. S'agissant de l'**accès au haut débit**, les performances de la France coïncident avec la moyenne de l'UE en 2018, mais avec des disparités entre ses régions, ce taux d'accès n'étant que de 75 % des ménages dans certaines d'entre elles, alors qu'il dépasse les 90 % dans quelques autres.

Résilience économique:

– L'économie française a été particulièrement touchée par les mesures de confinement prises à la suite de la crise de la COVID-19, son PIB enregistrant une chute de 19 % au second trimestre de 2020 (contre 22,1 % en Espagne) par rapport à celui de l'année antérieure, alors que cette baisse n'a été que de 5,2 % en Finlande et de 3,7 en Lituanie¹. Deux facteurs expliquent cette situation: d'une part, la pandémie a revêtu une forte acuité dans le pays, qui a dès lors imposé les mesures de confinement les plus sévères par rapport aux autres États, et, d'autre part, il faut tenir compte de la diversité des structures économiques nationales, celle de la France étant très tributaire du tourisme et de l'aéronautique, soit les deux secteurs qui ont été les plus gravement touchés par la crise.

– Les régions qui ont connu le plus de cas et de décès durant la pandémie ne sont pas nécessairement celles dont l'économie a le plus souffert. Ainsi, bien qu'ayant payé l'un des plus lourds tributs du pays en pertes de vies humaines et nombre d'affections, la région française Grand-Est a été moins atteinte que Rhône-Alpes du point de vue du ralentissement économique.

– Selon les estimations du gouvernement français², les collectivités locales devraient encourir en 2020 des pertes financières d'un montant de 7,5 milliards d'euros, soit 3,2 milliards pour les communes, 3,4 milliards pour les départements et 0,9 milliard pour les régions³. Pour répondre à leurs besoins financiers, le Parlement français a adopté une loi d'urgence autorisant les collectivités concernées à déroger à la règle de plafonnement qui limite la croissance

¹ Données d'Eurostat.

² Vie-Publique.fr, *Finances locales: un plan d'urgence pour les collectivités territoriales*, 5 juin 2020, consultable à l'adresse: <https://www.vie-publique.fr/en-bref/274449-un-plan-durgence-pour-les-finances-des-collectivites-territoriales>.

³ Pour comparaison, on signalera qu'en 2019, le montant total des dépenses atteignait environ 141 milliards d'euros pour les communes, 67 milliards pour les départements et 36 milliards pour les régions (source: Observatoire des finances et de la gestion publique locales, OFGL).

de leurs dépenses⁴. Malgré cet assouplissement de la réglementation, bon nombre d'entre elles auront besoin d'être soutenues par un apport de liquidités des instances nationales, étant donné qu'elles n'ont généralement qu'un accès limité aux marchés financiers.

– Les régions françaises ont adopté des trains de mesures économiques de grande ampleur, dont beaucoup ont été prises en collaboration avec le gouvernement national, la banque publique Bpifrance et d'autres intervenants nationaux et régionaux. Ainsi, le Fonds national de solidarité, qui dispose d'un budget de 8 milliards d'euros, dont 500 millions fournis par les régions et 400 millions par les compagnies d'assurances, comporte un premier volet qui octroie une aide mensuelle, pouvant atteindre 1500 euros, aux très petites entreprises, aux indépendants, aux micro-entrepreneurs et aux membres de professions libérales qui ont subi une perte de plus de 50 % de leur chiffre d'affaires, tandis qu'un second volet, laissé à l'appréciation des régions, peut accorder une aide complémentaire sous la forme d'un forfait de 2000 à 10 000 euros⁵.

Questions particulières: impact de la crise de la COVID-19 sur la démocratie locale

Les élections municipales qui se sont déroulées récemment en France montrent que la crise de la COVID-19 a créé des turbulences dans la démocratie locale. Le premier tour de ce scrutin a eu lieu le 14 mars, quelques heures avant que le confinement local ne soit décrété. Les pouvoirs publics ont justifié sa tenue par le souci d'assurer la continuité de la vie démocratique et ont assuré à l'opinion publique qu'il était possible d'aller voter en toute sécurité⁶. À peine deux jours plus tard, le président annonçait que le second tour de ces élections, qui se tient normalement une semaine après le premier, allait devoir être reporté, en raison de la pandémie⁷. Cette décision de report est intervenue après la consultation des principales figures politiques et des responsables de la santé, qui a débouché sur un très large consensus. Elle n'en a pas moins soulevé de graves interrogations quant à l'opportunité d'avoir organisé le premier tour. Le second tour a finalement eu lieu fin juin et a été l'un des premiers scrutins d'ampleur nationale qui se soit déroulé dans l'Union européenne depuis que la pandémie a éclaté. Ces circonstances tout à fait inhabituelles ont également abouti à un taux de participation, en l'occurrence 41,6 %, qui est resté exceptionnellement bas, en dépit des mesures que les pouvoirs publics avaient prises pour éviter que le virus ne se propage dans les bureaux de vote. Dans cette consultation, les écologistes et les socialistes ont enregistré de bons scores, quoique ces résultats soient essentiellement relevés dans les grandes villes, de sorte qu'ils n'augurent pas nécessairement de leur succès futur à l'échelle de tout le pays.

Bonnes pratiques révélées par le baromètre:

- La **région Île-de-France** a lancé un fonds d'équipement d'urgence, d'un montant de 10 millions d'euros, pour l'achat d'équipements destinés aux professionnels de santé. Elle a financé une plate-forme numérique, COVIDom, pour assurer un suivi à domicile des patients atteints de la COVID-19 et, afin de soulager la pression sur les hôpitaux, elle a pris des dispositions pour assurer un hébergement dans des établissements d'enseignement supérieur, à hauteur de 9200 lits et 45 chambres individuelles, en faveur des personnels de santé et de personnes hospitalisées pour des raisons autres que l'affection au coronavirus. Dans le cadre du **train de mesures de soutien à l'économie** qu'elle a annoncé en mai 2020, la région a mis 50 millions d'euros à la disposition du secteur des soins de santé, y compris sous la forme de mesures visant à encourager la télémédecine sur son territoire et à apporter une aide financière aux volontaires et étudiants qui, dans le domaine sanitaire, ont fourni un renfort précieux durant la crise. Les collectivités locales et régionales ont procuré du matériel de première nécessité dans les hôpitaux et autres établissements de soins, pour qu'ils soient en mesure de faire face à la phase aiguë de la situation. En matière d'enseignement, des **salles de classe numériques** ont été ouvertes dans l'ensemble de la région, offrant une base de données en ligne, un canal de communication pour chaque parent, enseignant et élève et un outil gratuit d'apprentissage linguistique en ligne (qioz.fr). La collectivité régionale s'emploie à renforcer les infrastructures numériques, afin d'absorber l'augmentation des flux de trafic.
- La région **Occitanie** a lancé le plan «former plutôt que licencier», qui vise à donner une formation aux travailleurs locaux plutôt que de procéder à leur licenciement et est doté d'une enveloppe excédant 4 millions d'euros, aux fins de soutenir l'accès aux possibilités existantes pour le développement des compétences. La région développe également ses projets pour ouvrir aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi des possibilités de profiter de l'apprentissage en ligne, en renforçant son programme actuel en la matière, intitulé «Occitanie e-formation».
- La région **Bretagne** a versé une contribution de 21 millions d'euros au fonds de solidarité et en a créé un autre, intitulé «COVID-Résistance», qui a été doté de 27,5 millions d'euros et est cofinancé par la région, ses départements et ses intercommunalités, ainsi que l'association des Îles du Ponant et la Banque des territoires. Cet instrument

⁴ Sénat (France), *Note de conjoncture et de suivi du plan d'urgence face à la crise sanitaire du COVID 19 relevant du champ de compétences de la commission des finances – situation au 26 mars 2020*, 27 mars 2020, disponible à l'adresse http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/finances/1_Suivi_CF_COVID19/CF_2020_001_Comfin_Conjoncture_et_suivi_COVID19.pdf.

⁵ Ministère de l'économie, des finances et de la relance (France), *Le fonds de solidarité. Quelles démarches pour quelles entreprises?*, 30 juin 2020, consultable à l'adresse: https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf.

⁶ Emmanuel Macron, «Adresse aux Français du président de la République», 12 mars 2020, consultable à l'adresse <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/03/12/adresse-aux-francais>.

⁷ Emmanuel Macron, «Adresse aux Français du président de la République», 16 mars 2020, consultable à l'adresse <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/03/16/adresse-aux-francais>.

octroie des prêts à taux zéro, dont le montant peut atteindre 10 000 euros et qui sont assortis d'un moratoire de remboursement de 18 mois, au bénéfice des très petites entreprises qui ne disposent pas d'un financement bancaire. En coopération avec la Banque publique d'investissement (BPI), la région a également lancé le «prêt rebond», doté de 5 millions d'euros, qui accorde aux PME des prêts à taux zéro pouvant atteindre 200.000 euros, ainsi que son «fonds régional de garantie», qui porte les conditions de garantie d'emprunt à 80 %, voire 90 %.

- La région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a également enclenché un plan de relance, de 1,2 milliard d'euros, destiné à investir à grande échelle, afin d'aider les services publics, à hauteur de 900 millions d'euros, dont 88 millions en faveur des communes et 762 millions pour moderniser les services de transport public, d'assurer le redémarrage économique du secteur industriel et touristique, pour 20 millions d'euros, de stimuler une relance durable en investissant dans la production d'énergies renouvelables et dans la rénovation énergétique, à raison de 225 millions d'euros, et d'épauler le système de santé, avec un montant de 100 millions d'euros.
- La région Centre-Val de Loire a créé une plate-forme qui, en réunissant les producteurs, les distributeurs et les consommateurs présents sur son territoire, entend soutenir les agriculteurs qui assurent la fourniture de produits frais locaux. Un dispositif analogue a été établi pour connecter entre eux les acteurs qui fabriquent et distribuent des équipements de protection individuelle, de manière à encourager les échanges de matières premières, de compétences et de matériels.

À propos de la délégation

Direction politique

- Le CdR compte 329 membres, dont 24 Français, soit XX % du total. Pour ces membres, comme pour les suppléants, les sièges sont actuellement répartis comme suit: 6 représentants des communes, 6 des départements et 12 issus des conseils régionaux. Les membres sont des délégués choisis en fonction de **règles nationales**, sur décision de chacune des trois associations françaises de collectivités territoriales, l'Association des maires de France (AMF), l'Association des départements de France (ADF) et l'Association des régions de France (ARF). La liste des membres peut être consultée [ici](#). Comme les membres ne sont pas toujours en mesure de participer aux réunions, ils disposent de 24 suppléants qui peuvent le faire à leur place. Sept des 24 membres et suppléants sont des femmes.
- Chaque membre est également affilié à un groupe politique européen. Les principaux groupes au CdR sont les suivants (par ordre d'importance): le Parti populaire européen (PPE), le Parti socialiste européen (PSE), Renew Europe, les Conservateurs et réformistes européens (ECR), l'Alliance européenne (AE) et les Verts. Pour la délégation française, ils se classent comme suit: le PPE compte 10 représentants, le PSE et Renew Europe en ont 6 chacun, et l'AE et les Verts, un chacun.

Parmi les membres, on relève des figures de premier plan:

- Loig Chesnais-Girard, président de la région Bretagne, Isabelle Boudineau, vice-présidente du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Guillaume Cros, vice-président du conseil régional d'Occitanie, ou Vanessa Charbonneau, vice-présidente du conseil régional des Pays de la Loire.
- Il convient également de mentionner André Viola, président de la délégation française au CdR, Christophe Rouillon, président du groupe PSE au CdR, ou François Decoster, président du groupe Renew Europe au CdR.



Le Comité européen des régions

Le Comité européen des régions est l'assemblée des représentants des pouvoirs locaux et régionaux des 27 États membres de l'Union européenne. Créé en 1994 à la suite de la signature du traité de Maastricht, il a pour mission d'associer les collectivités locales et régionales au processus décisionnel de l'UE et de les informer des politiques européennes. Le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne le consultent à propos des politiques intéressant les régions et les villes. Pour siéger au Comité européen des régions, ses 329 membres et leurs 329 suppléants doivent tous être, dans leur région ou commune d'origine, soit titulaires d'un mandat électoral, soit politiquement responsables devant une assemblée élue. Pour de plus amples informations sur votre délégation nationale, [cliquez ici](#).

Vos données personnelles sont traitées conformément aux dispositions du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE. Sur simple demande, vous pouvez obtenir un relevé détaillé de vos données personnelles, la rectification de toute donnée personnelle inexacte ou incomplète, ou la suppression de vos données de notre liste de diffusion.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez envoyer un courriel à l'adresse PresseCdr@cor.europa.eu. Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données pour le CdR à l'adresse data.protection@cor.europa.eu. Pour les questions liées au traitement de vos données personnelles, vous avez le droit de saisir à tout moment le Contrôleur européen de la protection des données (https://edps.europa.eu/about-edps/contact_fr). Pour de plus amples informations sur notre politique en matière de protection de la vie privée, veuillez consulter la page <https://cor.europa.eu/fr/Pages/legal-notice.aspx>.